

Champs-sur-Marne, le 06 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL

Réunion du : 6 octobre 2022

Objet : Conseil d'administration (CA)

Étaient présents

Président : Gilles ROUSSEL

Membres élus, ayant voix délibératives (14)

Titulaires

Isabelle NAVIZET, vice-présidente du Conseil d'administration
Thierry SERRE, ayant reçu voix délibérative de Dominique MIGNOT
Latifa OUKHELLOU
Nacima BARON
Stéphanie ROSSANO
Divitha SEETHARAMDOO
Dominique REVUZ
Katia LAFFRECHINE, excusée à 13h57, ayant donné voix délibérative à Renaud-Pierre MARTIN
Stéphane TASSEL, excusé de 13h à 15h, ayant donné voix délibérative à Sandrine WENGLANSKI
Denis BUREAU, à partir de 13h50
Agnès NTEP, à partir de 13h35
Samia EL MARS
Fabrice VIENNE
Tanneguy ALLAIRE

Membres élus, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Jean-François BERCHER
Sophie RIEUNIER
Laurent NAJMAN
Sandrine MARCEAU
Olivier BURBAN

Membres de droit, ayant voix délibératives (4)

Titulaires

Claire SALLENAVE, suppléante ayant voix délibérative
Frédéric GASTON
David JULLIARD, excusé à partir de 14h38
Marie-Hélène PAPILLON, suppléante ayant voix délibérative

Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (6)

David YTIER
Nathalie BEAULNES-SERENI
Valérie DAVID, absente excusée ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL
Gérard EUDE, absent excusé ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL
George YANNIS
Jean-Robert JACQUEMARD

Étaient absents

Membres élus

Titulaires

Dominique MIGNOT

Dorine PAILLER

Suppléants

Philippe VEZIN

Maud CHIRIO

Luc DELEVAL

Dejan RISTIC

Nicole DA MOTA

Floriane KERGUS

Estève HERNANDEZ

Membres de droit

Titulaires

Camille GALAP

Frédéric RAVEL

Thierry COURTINE

Marc PAPINUTTI

Marie-Christine LEMARDELEY

Sébastien SORIANO

Muriel BARNEOUD

Nicolas ARNAUD

Angela PASCOA DOS SANTOS

Suppléants

Anne-Sophie BARTHEZ

Delphine PAGES EL KAROUI

Hélène PESKINE

Stéphanie CELLE

Manuelle SALATHE

Antoine GUILLOU

Jeanne STRAUZ

Pierre LORY

Laure-Agnès MOLLARD CADIX

Personnalités extérieures nommées et élus

Titulaires

Antonio GOMES CORREIA

Suppléants

Marylène BONFILLON

Invités au conseil d'administration

Corinne BLANQUART, 1ere Vice-présidente de l'Université

Sandra VIE, directrice de cabinet de la présidence

Philippe DEMANGE, Directeur général des services

Valérie BAUDERE, Directrice générale des services adjointe

Nelly TOCKO, agente comptable de l'Université

Serge PIPERNO, Vice-président Recherche

Didier DEGNY, Vice-président Intégration et relations avec les Ecoles

Muriel JOUGLEUX, Vice-présidente partenariats et professionnalisation

Jean-Bernard KOVARIK, Vice-président appui aux politiques publiques

Karine MAROT, Vice-Présidente Vie Étudiante

Jean MAIRESSE, Directeur général ESIEE Paris et Vice-président de l'Université

Pascal JACQUIN, secrétaire général ESIEE Paris

Claire CORMAN, Directrice générale déléguée aux ressources humaines

Philippe TAMAGNY, directeur du campus de Nantes

Ludovic FERON, directeur du pilotage stratégique des infrastructures immobilières

Julien SEBAG, Représentant du Recteur de la région académique de Créteil

Pascal ODOT, Directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles

Stéphanie NEIBECKER, Directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles

Agnès BAILLEUL, assistante des instances

Delphine DESSOLLES, assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

Rédacteur Ubiquus : Stéphane BROUTÉ

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- 1) Accueil de nouveaux représentants-es – Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – Ministère délégué chargé des transports (information)
- 2) Compte-rendu du conseil d'administration du 30 juin (vote)

II. GOUVERNANCE

- 3) Actualité générale de l'établissement (information)
- 4) Fondation partenariale Université Gustave Eiffel : Désignation des membres du conseil d'administration de la fondation (vote)
- 5) Élaboration du contrat d'objectifs et de performance avec le MTECT (information)

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 6) Lettre d'orientation budgétaire et d'emplois (vote)
- 7) Évolution de la grille de rémunération des emplois étudiants (vote)
- 8) État des remises gracieuses et admissions de créances en non-valeur
 - Inférieures au seuil de délégation (information)
 - Supérieures au seuil de délégation (vote)
- 9) Frais de formation 2022 2023 : Modification des tarifs de la certification PIX (vote)
- 10) Modalités d'exonération des frais d'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2022 2023 (vote)

IV. IMMOBILIER

- 11) Dossier expertise CPER - Acquisition du bâtiment de ESIEE Paris (vote)
- 12) Dossier expertise CPER – Campus de Nantes (vote)

Le quorum étant atteint avec 25 membres, 23 présents et 2 membres représentés, la séance est ouverte à 13 heures 05, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Accueil de nouveaux représentants-es – Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – Ministère délégué chargé des transports

Gilles ROUSSEL indique que la nomination du titulaire qui remplacera Marc PAPINUTTI nommé directeur de cabinet du MTECT, est imminente.

Ce point est reporté.

2. Compte-rendu du conseil d'administration du 30 juin

Stéphanie ROSSANO rappelle que Samia EL MARS et elle-même siègent au titre de la liste « *l'université en commun* ». Toute mention de leur organisation syndicale doit être supprimée du compte rendu.

Gilles ROUSSEL y consent.

Stéphanie ROSSANO demande, par ailleurs, que son propos de la page 4 sur le budget rectificatif soit remplacé par : « Stéphanie ROSSANO souligne que, lors de l'établissement initial du budget en octobre, il était entendu qu'un budget rectificatif serait prévu en mars. Il est compliqué de fonctionner lorsque les règles changent en cours d'année ».

Elle regrette, de plus, que sa dernière intervention de la page 11 n'ait pas de sens. Elle demande que la dernière mention « De plus, ils ne disposent pas d'enveloppes indemnitaires » soit supprimée.

En outre, son intervention de la page 16 n'est pas correcte. Elle propose de la remplacer par « Stéphanie ROSSANO trouve gênant de voter pour plusieurs années, alors que le pourcentage d'étudiants extracommunautaires pourrait varier d'une année à l'autre sans que le CA en soit informé ».

Olivier BURBAN note que sa demande d'avancer le vote sur les subventions des associations de personnels n'apparaît pas dans la page 17 du compte rendu.

Gilles ROUSSEL propose de l'ajouter, sachant qu'il lui avait répondu qu'il essaierait d'y accéder.

Samia EL MARS souhaite ajouter, après la deuxième phrase de son intervention de la page 10, la phrase : « Il ne s'agit pas à proprement parler d'une convergence des régimes indemnitaires, les rémunérations entre le MESRI et le MTE sont encore trop éloignées ». Également, elle souhaite modifier la quatrième phrase par : « Cette revalorisation ne devrait donc pas servir de prétexte pour une harmonisation défavorable du temps de travail des personnels ».

De plus, en page 12, elle avait ajouté qu'il faudrait accompagner les collègues éloignés de l'informatique pour qu'ils accèdent à leurs bulletins de paie dématérialisés.

Enfin, en page 13, elle souligne que la « Direction des Affaires Judiciaires » n'existe pas et suggère de supprimer la dernière phrase de son propos qui y est relative.

Sous réserve de l'intégration des modifications apportées en séance, le compte rendu du conseil d'administration du 30 juin 2022 est approuvé à la majorité avec 23 voix favorables et deux abstentions.

GOVERNANCE

3. Actualité générale de l'établissement

Gilles ROUSSEL informe le conseil d'administration que des travaux en lien avec la hausse des coûts d'énergie sont en cours. Sur le court terme, un état des lieux des consommations et des sources d'économie de tous les services est actuellement réalisé. Il permettra d'élaborer un plan de sobriété demandé par les ministères visant à baisser la consommation de 10 %. A ce stade, il n'est pas envisagé de fermer l'établissement et d'imposer l'enseignement à distance et le télétravail, sachant que les calendriers des formations sont prévus longtemps à l'avance, mais de fermer certains bâtiments lorsqu'ils sont faiblement occupés afin de mutualiser leurs occupations et de réguler les températures. Également, un travail précis est mené sur les équipements scientifiques, qui se révèlent être parfois très consommateurs d'énergie.

Sur le long terme, il est prévu de rénover les bâtiments et de changer le matériel, comme les hottes aspirantes qui peuvent être très consommatrices.

Enfin, un plan de continuité d'activité est en cours de construction, afin d'arrêter le matériel du mieux possible en cas de délestage ou de coupure, comme les onduleurs, plutôt que de façon automatique, de vérifier que le matériel devant être secouru l'est bien et de repousser au maximum cette obligation sur les éléments les plus sensibles.

David YTIER s'enquiert des montants des surcoûts d'énergie 2022 et 2023, et d'échanges avec le ministère sur l'aide à leur prise en charge.

Gilles ROUSSEL confirme avoir des échanges qui ne représentent néanmoins pas des engagements.

Les surcoûts d'énergie et d'électricité 2022 s'élèvent respectivement à 1 et 2 millions d'euros, tandis que le surcoût d'électricité 2023 est projeté à 5 millions d'euros par la direction des achats de l'État.

Par ailleurs, l'Université copilote deux PEPR :

- Un programme « villes » avec le CNRS, qui a été validé et qui devrait être lancé prochainement.
- Un programme « transports » qui sera auditionné vendredi dans l'optique d'être lancé prochainement.

Concernant le Covid, l'Établissement assiste à une recrudescence des cas déclarés, qui n'impactent actuellement pas son activité.

S'agissant des inscriptions en première année, leur nombre semble équivalent à celui de l'année dernière. Il faudra probablement tirer un bilan davantage circonstancié. Par rapport aux années antérieures à 2021, l'Université accuse un retard d'environ 300 étudiants, qui ne s'explique pas seulement par la suspension et la fermeture de certaines formations. Il est nécessaire d'attendre la fin des inscriptions, au 15 janvier, pour en tirer des conclusions.

4. Fondation partenariale Université Gustave Eiffel : Désignation des membres du conseil d'administration de la fondation

Gilles ROUSSEL rappelle que cette désignation poursuit l'objectif que la fondation soit créée avant la fin d'année, afin que les subventions des acteurs puissent être votées pour 2022.

Outre le Président de l'Université, 4 autres personnes sont proposées comme membres :

- Corinne BLANQUART, en tant que vice-présidente exécutive ;
- Isabelle NAVIZET, en tant que vice-présidente du CA ;
- Pierre-Jean ARNOUX, en tant que vice-président du CAC ;
- Sophie RIEUNIER, en tant que membre du CA et au titre de son expertise et ayant produit un rapport sur les fondations universitaires d'une grande utilité.

Stéphanie ROSSANO ne comprend pas que les fonctions de ces personnes ne soient pas précisées dans la note à la place de leurs noms, si celles-ci sont proposées à ce titre. Elle demande s'il est possible de reconsidérer cette représentativité, qui n'est pas équilibrée.

Gilles ROUSSEL répond qu'il s'agit de la proposition initiale avant l'évolution des statuts.

Jean-François BERCHER s'enquiert de la répartition des composantes de l'Université dans les affaires partenariales.

Muriel JOUGLEUX indique que les apports des relations partenariales aux ressources propres est équivalent entre l'ESIEE et ex-Université. Sur la TA, les apports d'ESIEE et de l'Université sont respectivement de 800 000 euros et d'1 000 000 d'euros. Le nombre de partenaires de l'Université est légèrement supérieur.

Elle ajoute que la newsletter de l'établissement est adressée à 10 000 contacts des anciens périmètres ex-UPEM et ex-IFSTTAR, et que l'Université est en relation avec 4 000 entreprises pour ses apprentis.

Jean-François BERCHER s'accorde avec Stéphanie ROSSANO et souhaite davantage de diversité dans la liste proposée, et notamment des représentants des écoles.

Gilles ROUSSEL l'entend. Le choix actuellement opté est celui d'une représentation institutionnelle. Il pourra être rediscuté ultérieurement.

La désignation des membres du conseil d'administration de la fondation est votée à la majorité avec 20 voix favorables, 3 absentions et 2 votes défavorables.

5. Élaboration du contrat d'objectifs et de performance (COP) avec le MTECT

Gilles ROUSSEL rappelle que l'Université était auparavant liée par plusieurs contrats avec différentes tutelles. Par la suite, l'ambition est d'instaurer un contrat commun, mais cette réalisation s'avère complexe, c'est pourquoi il a d'abord été décidé d'élaborer un nouveau COP entre le MTECT et l'ensemble de l'Université.

Jean-Bernard KOVARIK explique que ce COP permettra également de valoriser les activités de l'Université auprès des différentes directions du ministère sur les politiques publiques dont elles ont la charge.

Une première réunion de la commission spécialisée Stratégie et Prospective du CaC s'est tenue au mois de septembre sur ce sujet à partir des enseignements de la première phase de l'Isite. Trois messages principaux en ressortent :

- Il apparaît extrêmement complexe de rendre compte en communication externe de toutes les actions menées, qui couvrent de manière très vaste et riche les politiques publiques et les activités de recherche et de formation. Néanmoins, il est nécessaire que tous les acteurs, y compris ceux indirectement concernés, s'y retrouvent par l'intermédiaire d'une rédaction inclusive du COP. Pour ce faire, il faut faire attention à ne pas réaliser des regroupements trop précis, « enfermant » les communautés.
- Les approches thématiques et disciplinaires doivent se retrouver dans les regroupements du COP.
- La démarche doit s'inscrire dans un temps long. Certaines synergies spécifiques peuvent exister sans pour autant avoir été rendues visibles par l'analyse rétrospective.

Cette élaboration du COP fera l'objet d'une série de réunions avec les grandes directions générales du MTECT. La première se tiendra vraisemblablement avec la DGALN.

En outre, l'établissement suit les démarches parallèles de contractualisation qui s'organisent avec la ville de Paris, pilotées par l'EIVP, et celles avec le ministère de la Culture, pilotées par l'EAVT.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert des engagements qui seront pris dans ce COP.

Claire SALLENAVE explique que le COP est un document de 30 à 50 pages souvent constitué de 3 axes recoupant les orientations stratégiques de l'établissement. Un axe managérial s'articule autour des sujets comme les démarches écoresponsabilité ou la promotion des jeunes femmes dans les établissements scientifiques. En pratique, ce document est assorti d'indicateurs et idéalement données chiffrées, mais pas de moyens alloués aux objectifs. Il ne s'agit pas d'un instrument de coercition, mais il matérialise l'engagement à travailler collectivement par la cosignature. Son suivi est réalisé librement par l'établissement, année après année.

Gilles ROUSSEL ajoute que ce nouveau COP permettra d'impliquer des laboratoires dont les thématiques ne se trouvent pas dans le périmètre du MTECT.

Claire SALLENAVE conclut que cette étape intermédiaire représente un véritable changement d'échelle.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

6. Lettre d'orientation budgétaire et d'emplois

Gilles ROUSSEL rappelle que le CAC a déjà voté la répartition de l'enveloppe globale, sur laquelle le CA doit se prononcer.

Corinne BLANQUART souligne la complexité du budget 2023, qui doit prendre en compte la poursuite de certains chantiers essentiels comme l'harmonisation des process, qui vise à gagner en efficacité, mais également l'harmonisation des régimes indemnitaires, qui est centrale pour les agents, d'autant plus dans un contexte inflationniste et de surcoûts des dépenses énergétiques. Également, il n'a pas été souhaité d'entraver les éclairages qu'apportent les missions essentielles de recherche et d'enseignement en termes de politiques publiques, l'établissement étant confronté aux enjeux de changement climatique et de transition énergétique.

En plus des surcoûts énergétiques évoqués dans le point 3, l'Université est confrontée à un surcoût de sa masse salariale d'environ 7 millions d'euros, notamment causé par l'augmentation du point d'indice. Une part de ces surcoûts sera couverte par les tutelles. Des informations précises de leur part permettront d'élaborer le budget initial qui sera voté lors du CA du 15 décembre.

En parallèle, l'Université mène des actions. En plus des travaux évoqués dans le point 3, une réflexion est engagée sur la valorisation contractuelle des actions, qui permettrait d'augmenter les recettes. Également, la sollicitation des crédits de l'I-Site offriront des latitudes de recrutements contractuels, comme en 2022. Hormis celles-ci, l'Établissement aura peu de marge de manœuvre sur les emplois. Il s'agira essentiellement de republications. Le but poursuivi est de limiter le recours au fonds de roulement, dont la marge n'est pas si élevée lorsque les crédits I-Site fléchés ou encore ceux déjà provisionnés pour des travaux de transition énergétique sont ôtés.

Par conséquent, il est proposé de reconduire les enveloppes de dotations aux composantes de recherche et de formation et les enveloppes d'actions incitatives du budget 2022.

Fabrice VIENNE s'enquiert des idées déjà prévues visant à impliquer les campus régionaux dans la valorisation de l'établissement.

Corinne BLANQUART observe que la dimension nationale est déjà constitutive de l'Université. Le campus Paris-Est est déjà impliqué dans le projet SFRI, et dans la thématique Ville et Santé, bien que le projet n'ait pas été retenu. Concernant les écoles doctorales, l'Université fonctionne nécessairement avec les partenaires locaux. Également, les dispositifs comme le projet excellence ou le projet city traduisent l'accompagnement des partenaires locaux.

Fabrice VIENNE évoque l'appui aux politiques publiques.

Corinne BLANQUART indique que le projet excellence vise à accompagner les territoires dans leur trajectoire de transition, conjointement à l'écosystème de recherche, ce qui est très lié aux missions d'appui aux politiques publiques.

Fabrice VIENNE demande, par ailleurs, si l'harmonisation recherchée des primes entre le RIPEC du MESRI et la future prime du MTECT pose un problème à ce dernier et modifie sa position.

De plus, il souhaite connaître la méthodologie qui sera appliquée pour sortir de l'expérimentation.

Gilles ROUSSEL fait savoir que la phase actuelle n'est pas celle des modalités de mise en œuvre, mais de la définition de l'objectif et du calendrier. Pour sortir de l'expérimentation, il faudra demander l'autorisation au CA de lancer une évaluation. L'objectif visé est la concrétisation au sein du même établissement, qui ne sera plus expérimental à partir du 1^{er} janvier 2025, avec potentiellement des écoles membres et des établissements comme composantes.

Claire SALLENAVE revient sur l'élaboration du budget 2023, qui est compliquée en raison des incertitudes lourdes qui pèsent sur les charges. Elle assure que l'accompagnement des établissements est une préoccupation réelle du ministère.

Concernant l'harmonisation des primes, aucune information supplémentaire n'a été portée à sa connaissance. Il est évidemment impératif que l'équilibrage des corps des CR-DR soit fonctionnel pour l'Université, qui est leur employeur majoritaire.

Fabrice VIENNE se préoccupe de la future appartenance des CR-DR après la sortie de l'expérimentation de l'Université.

Claire SALLENAVE ne voit aucune raison à ce qu'ils ne fassent plus partie du MTECT.

Gilles ROUSSEL complète qu'il serait très problématique pour le MTECT que la moitié des CR-DR ne lui appartiennent plus.

Valérie BAUDERE annonce, au sujet du RIPEC, qu'une réunion se tiendra avec la DRH du MTECT le 14 octobre.

Jean-François BERCHER demande pour quelle raison l'Université ne pourra recruter que des contractuels, alors que l'I-Site a été pérennisé.

Corinne BLANQUART fait savoir que les financements I-Site ne peuvent pas soutenir un recrutement statutaire, mais seulement contractuel.

Jean-François BERCHER souligne que les chantiers mentionnés dans la lettre, portant sur l'accompagnement à la gestion de carrière des contractuels et leurs rémunérations, génèrent logiquement des attentes.

Gilles ROUSSEL assure en avoir conscience.

Jean-François BERCHER rappelle, enfin, que des dossiers ont déjà été déposés pour le RIPEC 3, même si sa mise en œuvre a été repoussée au mois d'octobre. Il rapporte que deux de ses collègues pourraient y prétendre.

Samia EL MARS souhaite connaître les priorités et les calendriers respectifs des chantiers évoqués sur la politique emplois, et la position de l'Université sur l'accueil des nouveaux collègues. Dans la lettre, la possibilité de renforcer les effectifs par des emplois permanents et statutaires n'est effectivement pas évoquée. Lorsque de nouveaux projets sont développés avec l'I-Site, de nouvelles missions sont pourtant créées et des coûts de coordination avec les nouveaux contractuels sont imputés aux personnels statutaires déjà en place. La lettre donne l'impression que l'établissement *fournira un effort pour augmenter la rémunération des contractuels, mais ne permet pas de stabiliser ces emplois.*

Gilles ROUSSEL objecte que la lettre explique, au contraire, que l'Université s'évertuera à renforcer l'encadrement dans l'accompagnement de la transformation, en fonction de ses moyens et de ses projets.

Concernant le calendrier, Corinne BLANQUART a souligné le nombre trop important d'incertitudes qui ne permet pas d'en présenter un précis.

Corinne BLANQUART complète que l'Etablissement est limité sur les latitudes d'ouverture de postes statutaires. Néanmoins, l'I-Site 2 représente une inflexion notable permettant de soutenir le plus possible l'activité et les missions essentielles des agents, avec des contrats doctoraux, des postes d'ATER et des supports RH supplémentaires.

Latifa OUKHELLOU comprend que le fonctionnement de l'I-Site a évolué dans sa deuxième phase, avec davantage de renforts de personnels contractuels que d'appels à projets.

Corinne BLANQUART confirme que l'enjeu était de sortir de la logique d'appels à projets. Dans ce sens également, un guichet unique sera prochainement ouvert, afin que chaque agent, usager ou service puisse déposer son projet au fur et à mesure.

Stéphanie ROSSANO demande, par ailleurs, si le vote de ce jour porte sur l'ensemble du contenu de la lettre.

Gilles ROUSSEL répond positivement.

Stéphanie ROSSANO souhaite connaître la définition du dialogue social de la présidence, la page 8 évoquant qu'il a été conduit conjointement avec les membres.

Gilles ROUSSEL répond que les orientations ont été présentées dans les différentes instances. Cette présentation sera effectuée lors de la prochaine campagne et la présentation des éléments de la chaire de professeur junior.

Stéphanie ROSSANO fait remarquer que plusieurs principes comme la chaire de professeur junior n'ont pas été mis au vote, et demande s'ils le seront lors de la prochaine campagne.

Elle demande si l'évaluation du Hcéres et la prochaine vague de contractualisation se collisionneront en termes de calendrier.

Gilles ROUSSEL répond qu'une seule évaluation vaudra pour les deux, étant donné que des critères et des éléments se recourent.

Stéphanie ROSSANO comprend donc que l'Etablissement revient à son calendrier initial, avec une date de contractualisation Hcéres au 1^{er} janvier 2025, alors que toutes les évaluations devaient être décalées d'une année en raison du Covid.

Gilles ROUSSEL s'engage à vérifier ce point.

Fabrice VIENNE souhaite connaître le coefficient multiplicateur des laboratoires SHS, relatif à la dotation des composantes de recherche.

Serge PIPERNO répond qu'il s'élève à 1,05.

Fabrice VIENNE s'enquiert de la raison pour laquelle les laboratoires SPI disposent d'un plus grand coefficient.

Gilles ROUSSEL répond que le coefficient d'un laboratoire est plus important si celui-ci est davantage expérimental.

Jean-François BERCHER revient sur la politique emplois. Il lui semble que la pérennisation de l'I-Site et la transformation représentent une activité supplémentaire devant être soutenue par des emplois pérennes. A titre d'exemple, les recours aux CDD à l'ESIEE représentent une perte d'énergie et à chaque fois un nouvel investissement.

Gilles ROUSSEL estime effectivement que ces recours peuvent être ponctuellement utiles, mais pas de manière permanente.

Samia EL MARS relève que la réglementation prévoit normalement qu'un débat d'orientation budgétaire se tienne au printemps dans les universités, et prépare ainsi la lettre d'orientation budgétaire. Il serait judicieux que ce travail collectif soit mené, sachant que l'Université est désormais constituée de nombreuses composantes et que le dialogue bilatéral présente ses limites.

De plus, il serait souhaitable de connaître les raisons qui guident le choix de sortir de l'expérimentation après 2 ans.

En outre, **Samia EL MARS** annonce que sa liste votera contre cette lettre de cadrage, en raison des nombreux sujets qu'elle décline, comme la politique financière et budgétaire de l'Etablissement.

Gilles ROUSSEL indique que la construction de la lettre est la résultante des discussions tenues avec toutes les composantes en juin, de manière bilatérale effectivement. Récemment, un nouveau directeur des affaires financières a été recruté, en la personne d'Olivier BERTHELOT-EIFFEL. Une réflexion est actuellement menée sur un travail de construction budgétaire plus large. L'objectif visé pour l'année prochaine est d'avancer le dialogue et la présentation de la lettre au mois de juillet, afin de construire plus finement le budget.

Concernant la sortie de l'expérimentation, **Gilles ROUSSEL** explique qu'il ne souhaite pas rester dans l'incertitude, après 4 ans d'expérimentation et non 2 ans, considérant que l'Université se trouve dans un cycle lancé.

La lettre d'orientation budgétaire et d'emplois est votée à la majorité, recueillant 18 voix favorables et 6 voix défavorables.

Fabrice VIENNE précise que sa liste espère voter favorablement le plus rapidement possible, mais que les recrutements, la sortie de l'expérimentation et les informations manquantes sur les conséquences de celle-ci l'en empêchent actuellement.

7. Évolution de la grille de rémunération des emplois étudiants

Karine MAROT indique que la masse salariale étudiante a considérablement augmenté en 2020-2021, atteignant un montant de 862 000 euros. En 2021-2022, ce montant a diminué mais reste important, l'établissement ayant créé des actions pérennes lors de la crise sanitaire.

Pour rappel, les emplois étudiants ne peuvent pas remplacer ceux des agents et dépasser le nombre de 670 heures de travail dans l'année.

Les composantes les plus consommatrices de la masse salariale sont logiquement celles qui dénombrent le plus d'étudiants inscrits en 1^{ère} année. Les promotions de SEG et SHS s'élèvent chacune à 450 étudiants environ. Le service le plus consommateur est le SSU, qui est très récent. Il se compose notamment de 29 étudiants qui réalisent de la prévention, dans le cadre du dispositif Universanté.

Concernant l'évolution des rémunérations, celles du « tutorat » et de « l'assistance et accompagnement des étudiants handicapés scribe secrétaire d'examen » diminuent, tandis que celle de « l'assistance et accompagnement des étudiants handicapés scribe prise de notes pendant les cours » augmente. Sur cette dernière, l'établissement rencontrait la difficulté de recruter des étudiants parce que la rémunération s'élevait à 1 SMIC horaire pour 3 heures de cours. S'agissant du tutorat, l'Université est contrainte par la masse salariale. En outre, les rémunérations ont été simplifiées et ne possèdent plus de « virgules » qui occasionnaient des erreurs.

De plus, les étudiants bénéficieront désormais d'un contrat unique à l'année (septembre - juin, d'une durée de 670 heures et 300 heures pour les contrats d'été), plutôt que signer plusieurs contrats pour autant d'emplois, ce qui soulagera également la DGdRH.

En outre, un calendrier de recrutement est désormais imposé aux composantes, avec des dates limites (le 15 octobre pour le S1 et le 15 février pour le S2), pour ne pas avoir à traiter au fur et à mesure les demandes. Chaque demande transmise en dehors de ces dates devra être financée par la composante concernée, ou être argumentée et validée par la VP-VE.

Stéphanie ROSSANO comprend la notion d'enveloppes à périmètre constant, *mais trouve dommageable que cette notion soit contradictoire avec le souhait de résorber la précarité*. Elle demande si ces évolutions de rémunération prennent effet pour les étudiants déjà en poste.

Karine MAROT répond que ces évolutions visent tous les étudiants, sachant que de nombreuses composantes recrutèrent déjà les tuteurs au coût de 2 SMIC horaire.

Gilles ROUSSEL complète que ces évolutions ne sont pas rétroactives.

Karine MAROT espère, sur la précarité, que ces évolutions permettront de recruter davantage d'étudiants, même s'ils seront légèrement moins bien payés, et précise que tous les contrats étudiants ne sont pas nécessairement occupés par des personnes en situation précaire.

Dominique REVUZ témoigne qu'il n'a pas pu faire travailler des stagiaires en télétravail pendant l'été, lors de la fermeture de l'établissement, et qu'ils ont donc perçu des salaires très faibles.

Gilles ROUSSEL en prend note.

L'évolution de la grille de rémunération des emplois étudiants est votée à la majorité, recueillant 21 voix favorables et 3 voix défavorables.

8. État des remises gracieuses et admissions de créances en non-valeur

Nelly TOCKO explique que certains recouvrements de créances menés par le comptable public aboutissent parfois à des échecs. Pour apurer la comptabilité, elles sont admises en non-valeur et doivent être présentées pour information au CA lorsque leur montant est inférieur à 5 000 euros, et votées par celui-ci lorsque leur montant est supérieur à ce seuil.

• Inférieures au seuil de délégation

Aujourd'hui, 8 dossiers sont présentés pour information. Ils concernent des clients jugés pour liquidation judiciaire avec clôture du dossier pour insuffisance d'actifs, dont le montant total s'élève à 12 000 euros. Un dossier concerne un débiteur qui n'a pas pu être retrouvé et dont l'établissement n'a pas souhaité poursuivre la procédure en raison du faible montant (56 euros), et un écart de règlement de 0,56 euros.

Également, 2 demandes de remises gracieuses ont été acceptées en raison de la précarité des situations personnelles jugées comme prioritaires. Le montant total s'élève à 2 000 euros.

• Supérieures au seuil de délégation

5 dossiers de créances en non-valeur supérieures à 5 000 euros sont présentés. Leur montant total s'élève à 140 000 euros. Ils concernent des clients jugés pour liquidation judiciaire avec clôture du dossier pour insuffisance d'actifs.

Les 5 dossiers de créances en non-valeur supérieures au seuil de délégation sont admis à l'unanimité des votants, recueillant 24 voix favorables.

9. Frais de formation 2022 2023 : Modification des tarifs de la certification PIX

Muriel JOUGLEUX explique que le GIP Pix a augmenté ses tarifs. Par conséquent, l'Université propose une augmentation du paiement individuel de la certification Pix de 40 à 45 euros, sachant que la quasi-totalité des étudiants ne la payent pas dès lors qu'ils suivent des diplômes nationaux. Elle est principalement payée par les étudiants externes et ceux qui suivent des diplômes non-nationaux, comme les DU, qui ne prévoient pas de certification Pix, ce qui est rarissime.

La modification des tarifs de la certification PIX est approuvée à l'unanimité des votants, recueillant 24 voix favorables.

10. Modalités d'exonération des frais d'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2022 2023

Serge PIPERNO rappelle que l'arrêté du 19 avril 2019, relatif aux droits d'inscription, prévoit que les étudiants inscrits régulièrement en thèse en 2021 et 2022, peuvent passer leur soutenance jusqu'au 31 décembre 2022 sans se réinscrire. Néanmoins, certains doctorants peuvent rencontrer des difficultés à fixer une date de soutenance avant le 31 décembre 2022. Par conséquent, il est proposé d'exonérer les frais d'inscription de ceux qui passeront leur soutenance en janvier 2023. Environ 10 doctorants sont concernés chaque année.

Les modalités d'exonération des frais d'inscription en doctorat telles que présentée pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées à l'unanimité des votants, recueillant 24 voix favorables.

11. Dossier expertise CPER - Acquisition du bâtiment de ESIEE Paris

Philippe DEMANGE indique que la procédure d'un CPER prévoit l'engagement dans une démarche visant à prouver, à la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), au rectorat et à la région, que toutes les études ont été menées pour que les investissements des tutelles ne soient pas mal employés ou génèrent des coûts exorbitants qui ne pourraient pas être assumés.

Par conséquent, 4 scénarios ont été étudiés :

- Rester locataire et la CCI propriétaire, mais cette solution n'est pas tenable pour les deux.
- Construire un nouveau bâtiment, mais il est difficile de trouver un terrain présentant la même situation sur la cité Descartes et de régler le problème des salles blanches dont le modèle économique ne peut pas être interrompu.
- Reconstruire seulement la partie enseignement et séparer les salles blanches du bâtiment existant.
- Acheter le bâtiment, réaliser des travaux et se raccorder au réseau de chauffage urbain, avec la difficulté d'atteindre 40 % d'économies d'énergie jusqu'à 2050.

Le dernier scénario est celui opté, puisqu'il place l'Université sur la voie réglementaire. Son coût s'élève à 104 millions d'euros, soit le plus élevé des scénarios, étant donné qu'il prévoit le rattrapage de la maintenance qui n'a pas été correctement effectuée par le propriétaire, le traitement de l'amiante et du plomb décelés à la suite d'audits externes et le raccordement au réseau de chauffage urbain. Ces travaux feraient passer le bâtiment de la catégorie D à C sur la classe énergétique, et de la catégorie C à B sur la classe GES.

Pascal JACQUIN ajoute que le scénario 4 intègre des améliorations énergétiques qui laissent penser qu'il sera possible d'atteindre 50 % d'économies d'énergie en 2040. L'avis d'un énergéticien est en attente.

Denis BUREAU évoque l'évaluation du bâtiment à hauteur de 29,8 millions d'euros, sachant que la région financerait 30 millions d'euros.

Philippe DEMANGE indique que cette évaluation date d'il y a 1 an, et que la DIE a été relancée et informée des problèmes de rattrapage dont elle n'avait pas connaissance. Il est à espérer que sa prochaine évaluation sera revue à la baisse, afin que la différence soit investie dans les travaux.

De plus, avant son intégration dans l'Université, ESIEE payait 1,5 million d'euros par an à la CCI en tant que locataire. Cet argent participe aux frais du bâtiment. Il est souhaité que le tiers soit dédié aux travaux de rattrapage et que le reste d'environ 1 million soit consacré à un plan pluriannuel d'investissements.

En outre, il est espéré qu'une autre partie des travaux sera réinscrite dans le futur CPER, afin qu'elle soit financée.

Le dossier expertise CPER – Acquisition du bâtiment de ESIEE Paris est voté à la majorité avec 20 voix favorables et recueillant 4 abstentions.

12. Dossier expertise CPER – Campus de Nantes

Philippe TAMAGNY indique que ce dossier vise la réhabilitation de 3 bâtiments, dont 2 en profondeur qui accueillent des laboratoires et 1 partiellement qui est celui de restauration. Cette réhabilitation s'inscrit dans le cadre d'une rénovation énergétique nécessaire, les bâtiments datant des années 1980. Sachant que l'enveloppe budgétaire du CPER s'élève à 4 millions d'euros, il a été envisagé de réhabiliter complètement un des deux premiers bâtiments.

Néanmoins, le scénario choisi est celui d'une réhabilitation thermique de ces deux premiers bâtiments, et de reporter les réalisations internes des locaux de travail, sachant qu'ils sont utilisables et qu'il est prévu de réhabiliter entièrement le système de chauffage dans le cadre du CPER 2021-2027. En outre, ce dossier CPER complète le financement obtenu dans le cadre du plan de relance de l'année précédente, qui a permis d'engager une première partie des travaux sur l'un des deux premiers bâtiments.

Ludovic FERON ajoute que la présence d'amiante dans ce dossier est conséquente.

Le dossier expertise CPER – Campus de Nantes est approuvé à l'unanimité des votants, recueillant 24 voix favorables.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 15 heures 55.*

Le Président de l'Université Gustave Eiffel

